



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Élaboration du plan de prévention des risques inondation de la rivière
Sioule sur le territoire des communes de Contigny et Saint-Pourçain-sur-Sioule

Par arrêté n°2232bis/2023 du 5 septembre 2023 l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de plan de prévention des risques inondation précité a été prescrite du lundi 2 octobre 2023 (10H00) au vendredi 3 novembre 2023 (17H00), soit 33 jours consécutifs, sur le territoire des communes de Contigny et Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable du projet de plan : la direction départementale des territoires de l'Allier (*Service aménagement et urbanisme durable des territoires – Bureau prévention des risques*) par courriel à l'adresse suivante : ddt-saudt-pr@allier.gouv.fr

Monsieur Guy DOUSSOT, directeur territorial en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête publique, comprend notamment le rapport environnemental.

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant la durée de l'enquête publique du lundi 2 octobre 2023 (10H00) au vendredi 3 novembre 2023 (17H00) :

- **sur support papier en mairies** de Contigny et de Saint-Pourçain-sur-Sioule, aux jours et heures d'ouverture au public ;
- **sous format numérique sur le site internet** de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, onglet « actions de l'État », rubrique « risques naturels et technologiques », sous-rubriques « plans de prévention des risques naturels et technologiques » et « plans de prévention des risques naturels et technologiques en cours ».

Le public pourra formuler ses observations pendant la durée de l'enquête publique du lundi 2 octobre 2023 (10H00) au vendredi 3 novembre 2023 (17H00) :

- **en les consignait directement sur les registres d'enquête** préalablement ouverts, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, déposés en mairies de Contigny et de Saint-Pourçain-sur-Sioule et tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture au public ;
- **en les adressant par courrier postal** à l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur en mairie de Saint-Pourçain-sur-Sioule – siège de l'enquête (11 Pl. du Maréchal Foch, 03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule) et en précisant l'objet de l'enquête. Ces courriers seront annexés au registre déposé en cette même mairie ;

– **en les adressant par voie électronique** à l'adresse électronique suivante : ddt-saudt-pr@allier.gouv.fr ; les observations reçues par voie électronique seront ensuite transmises au commissaire-enquêteur qui les imprimera et annexera au registre situé en mairie de Saint-Pourçain-sur-Sioule (siège de l'enquête) et seront consultables sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, onglet « actions de l'État », rubrique « risques naturels et technologiques », sous-rubriques « plans de prévention des risques naturels et technologiques » et « plans de prévention des risques naturels et technologiques en cours ».

Par ailleurs, **le commissaire-enquêteur** se tiendra à la disposition de toute personne désirant lui faire part directement de ses observations et propositions écrites et orales lors de ses **permanences, aux lieux, dates et horaires suivants** :

- mairie de **Contigny** : le mercredi 18 octobre 2023 de 10H00 à 12H00,
le vendredi 3 novembre 2023 de 15H00 à 17H00,

- mairie de **Saint-Pourçain-sur-Sioule** : le jeudi 5 octobre 2023 de 10H00 à 12H00,
le mercredi 18 octobre 2023 de 15H00 à 17H00,
le vendredi 3 novembre 2023 de 10H00 à 12H00.

Une réunion publique, organisée par le commissaire enquêteur, se tiendra le mercredi 18 octobre 2023 à 18 heures, à la salle Bernard Coulon à Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, à la direction départementale des territoires de l'Allier et en mairies de Contigny et de Saint-Pourçain-sur-Sioule, ainsi qu'en préfecture de Moulins, où elles seront tenues à disposition pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces éléments seront également rendus publics sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, onglet « actions de l'État », rubrique « risques naturels et technologiques », sous-rubriques « plans de prévention des risques naturels et technologiques » et « plans de prévention des risques naturels et technologiques en cours », dans les mêmes délais.

Au terme de cette enquête publique et au vu du rapport et des conclusions motivées rendus par le commissaire-enquêteur, la préfète de l'Allier pourra décider d'approuver par arrêté préfectoral le projet de plan de prévention des risques inondation de la rivière Sioule sur le territoire des communes de Contigny et Saint-Pourçain-sur-Sioule.